



Communiqué de presse CFDT, CFE-CGC et CGT d'Euronext du 31 juillet 2015

Grande victoire des syndicats : le PSE d'Euronext Paris est refusé

L'intersyndicale se réjouit de la décision de la Direccte qui a refusé l'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de la société Euronext Paris.

Depuis le début de cette procédure, les organisations syndicales ont dénoncé un plan d'économies au sein d'une entreprise et d'un groupe qui affichent une santé économique exceptionnelle. La marge d'EBITDA est ressortie à 53,9 % au second trimestre contre 46,3 % un an plus tôt, dépassant ainsi le consensus THOMSON REUTERS I/B/E/S qui anticipait une marge d'EBITDA de 50,9 %. Les marchés ont d'ailleurs salué cette bonne nouvelle par une hausse de 4,10 % du cours du titre hier affichant une des plus fortes hausses du SBF 120. Le cours de clôture du titre dépasse maintenant 40,6 euros par action.

Les organisations syndicales ont d'ailleurs rencontré les Autorités de Tutelle, le Ministre du Travail, le Ministre de l'Economie et des Finances, l'AMF afin d'informer celles-ci des conséquences et des risques que font courir un tel projet à l'entreprise et à l'économie du pays.

La Direccte avait déjà signalé à la Direction d'Euronext Paris, dans une lettre d'observations de 17 pages, les éléments bloquants et les irrégularités concernant la mise en œuvre du PSE.

Par ailleurs, la Direction du groupe a confirmé hier encore via la publication de ses résultats que les objectifs en termes de croissance, d'économies de coûts et de niveau d'EBITDA étaient d'ores et déjà atteints, avec un an d'avance sur le calendrier initial sans avoir besoin de supprimer des postes à Paris.

Les arguments utilisés la Direction pour justifier la mise en œuvre d'un PSE d'envergure sont sans fondement.

Les organisations syndicales attirent d'ores et déjà l'attention du prochain PDG du groupe Euronext sur la fracture sociale engendrée par ce projet, la défiance des salariés envers la Direction de l'entreprise qui n'a à aucun moment pris en considération l'aspect humain des conséquences de ce projet qui visait 86 salariés en France.

Les organisations syndicales remercient le professionnalisme et l'implication des salariés de la Direccte, de la CRAMIF, l'inspection du travail et tous leurs interlocuteurs sur ce dossier, malgré les pressions qu'ils ont pu rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour joindre l'intersyndicale inter-entreprise :

- **CFDT** : Sylvie Larrède au 06 46 33 51 69 et Dominique Orenge au 06 11 14 76 98
- **CFE-CGC** : Nafissatou M'Baye-Racine au 06 60 19 45 41
- **CGT** : Patrice Crosas au 06 95 57 50 03 et Vincent Fortun au 06 61 53 89 33